

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N° 5513

présenté par

Mme Jourdan, M. Echaniz, Mme Thomin, M. Garot, M. Potier et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

-----

**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« dont la gestion durable des haies »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser la nécessaire gestion durable des haies.

Comme le montre l'Office français de la Biodiversité, la haie est un rempart contre le réchauffement climatique. En effet, les haies ont une fonction de régulation du climat, notamment en participant au stockage de carbone, et permettent aussi de mieux s'adapter aux chocs climatiques. À titre d'exemple, elles représentent parfois des zones tampons pour réguler les crues et favorisent l'infiltration de l'eau.

Par ailleurs, les haies jouent un rôle de protection des cultures du vent, d'abris pour la faune sauvage et pour les animaux d'élevage en plein air ainsi que la production locale de bois de chauffage et de bois d'oeuvre. Elle représente donc un intérêt agronomique et économique dans une exploitation.

Pour toutes ces raisons, il serait judicieux d'ajouter au dispositif actuel une mention à la gestion durable des haies comme exemple de pratiques agroécologiques, permettant d'atténuer, de s'adapter aux changements climatiques, et d'optimiser la production de biomasse.

Ce sous amendement est notamment inspiré des échanges avec la FNH.